



PRÉFET DE LA DRÔME

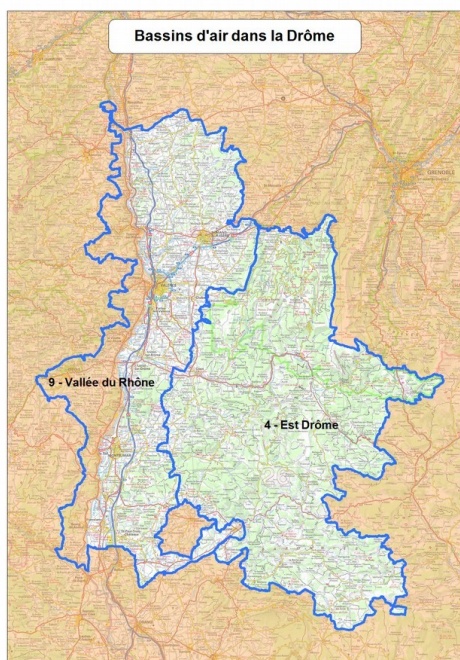
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Valence, le samedi 6 mars 2021

QUALITÉ DE L'AIR

Fin de l'épisode de pollution de l'air en Drôme



L'épisode de pollution atmosphérique de type « mixte » (particules fines PM10) (Ozone), niveau **d'information-recommandation (vigilance jaune)**, qui était en cours sur l'ensemble du département (bassins d'air de la Vallée du Rhône et Est Drôme) depuis le vendredi 5 mars 2021, a pris fin.

En conséquence, les mesures réglementaires consécutives à cet épisode de pollution qui étaient en vigueur jusqu'à la fin de l'épisode de pollution sont levées à compter de ce jour minuit.

Le certificat qualité de l'air « Crit'Air » permet de distinguer les véhicules en fonction de leurs émissions de polluants atmosphériques. Pour obtenir ce certificat, demandez le sur www.certificat-air.gouv.fr

Cabinet du Préfet Service Départemental de la Communication Interministérielle

Tél : 06 77 18 96 78

Mél : pref-communication@drome.gouv.fr

www.drome.gouv.fr



@Prefet26



Préfet de la Drôme